

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2026

* La séance est ouverte à 11h sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire sortant de la Ville des Lilas.

Monsieur Benharous.- Mesdames et messieurs, mes chers collègues, chères Lilasiennes, chers Lilasiens, je vous remercie de votre présence aujourd'hui et je déclare ouverte la séance d'installation du Conseil municipal issu du scrutin du dimanche 15 mars 2026, régulièrement convoqué et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. La séance est publique. Je vais commencer par procéder à l'appel des présents, qui se fait donc par ordre alphabétique.

Madame AGUILERA TORRES Nancy, présente.
Monsieur BAC Arnold, présent.
Monsieur BENHAROUS Lionel, présent.
Monsieur BERNSTEIN Simon, présent.
Monsieur BERREBI Michaël, présent.
Monsieur BILLOUET Patrick, présent.
Monsieur CARROUER Patrick, présent.
Monsieur CHEVALLIER Théo (excusé, pouvoir à Monsieur FRECHOU).
Madame CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU Zola présente.
Monsieur CISINSKI Sander, présent.
Madame DOREMIEUX Yvette, présente.
Monsieur DOUXAMI Martin, présent.
Madame FERRIEUX Alexia (excusée, pouvoir à Monsieur CISINSKI).
Monsieur FRECHOU Michel, présent.
Madame GAUDUBOIS Liliane (excusée, pouvoir à Madame YAHIAOUI).
Madame GEORGES Tiffany, présente.
Monsieur GUIRAUD Daniel, présent.
Monsieur HMISSI Sami, présent.
Monsieur JÉSU Louis, présent.
Monsieur LAFEUILLE Guillaume, présent.
Madame LAVON Sigalit, présente.
Monsieur LE PONTOIS Richard, présent.
Madame LEBAS Valérie, présente.
Madame LINDENBERG Judith (excusée, pouvoir à Madame LAVON).
Monsieur MÉRILLOU Yves, présent.
Monsieur N'DIAYE Amadou, présent.
Madame NIANG Moussou, présente.
Monsieur PAQUIS Christophe, présent.
Madame PÉRIA Dany, présente.
Madame PETAT Chloé, présente.
Madame PIAN Martine, présente.
Madame PLASSE Charlotte, présente.
Madame PUIPIER Delphine, présente.
Madame VANHULST Héloïse, présente.
Madame YAHIAOUI Lisa, présente.

Nous pouvons donc constater que le quorum est atteint. Le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

DÉSIGNATION D'UN-E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il nous faut désigner un secrétaire de séance et la tradition veut que ce soit le benjamin de l'Assemblée qui soit le secrétaire de la première séance. Je vous propose donc la candidature d'Yves Mérillou comme secrétaire de notre séance. Est-ce que cette candidature convient à tout le monde ? Cela semble être le cas. Yves remplira donc cette fonction.

Mes chers collègues, vous le savez, dimanche dernier s'est tenu le premier tour des élections municipales dans notre ville. Les résultats en sont les suivants : il y avait 14 953 électeurs inscrits, 7 640 se sont déplacés et sont donc considérés comme votantes et votants, ce qui correspond à une participation de 51,09 %. Le nombre de bulletins blancs et nuls atteint 339, ce qui nous donne un nombre de suffrages exprimé de 7 301.

Ont obtenu /

- La liste « Satisfaire les besoins des Lilasiens, Aller chercher les moyens » que conduisait Myriam Hossain, 130 voix, soit 1,78 % ;

Monsieur Fréchou.- Je suis Michel Fréchou et je candidate également au poste de Maire. L'élection du Maire vient clore une campagne électorale municipale qui, pour nous, n'a pas été un long fleuve tranquille. Mon domicile a été tagué, mes colistières et colistiers ont été pris à partie sur les marchés, ont été insultés dans la rue. Ma candidature au poste de Maire est aussi un moyen de résister à ces formes d'intimidation et de porter haut et fort nos convictions et nos propositions pour plus de démocratie locale et de justice sociale et environnementale.

Près de la moitié des Lilasiens et des Lilasiennes ne se sont pas mobilisés pour cette élection et l'abstention a été encore plus importante parmi les jeunes et dans les quartiers populaires. C'est bien la preuve qu'ils se sentent délaissés ou tout au moins pas concernés, qu'ils ont intégré que la culture et les aménagements proposés par la municipalité, ce n'était pas pour eux.

Notre programme de la liste « Les Lilas Insoumis », propose des mesures réalistes, radicales et concrètes pour refaire du lien aux Lilas et mettre fin à ce « deux Lilas ». Par exemple, c'est mettre en place un Conseil communal citoyen composé de membres tirés au sort, y compris avec des étrangers résidant aux Lilas, et le doter d'un pouvoir de décision sur des sujets structurants. C'est encore ouvrir une épicerie sociale alimentée par les invendus de Rungis, créer des cuisines collectives et mettre en place des ateliers d'artistes dans ces quartiers, élaborer avec les principaux concernés des projets ambitieux pour l'avenir et pour les Sentes. Ces propositions, nous continuerons avec nos trois élus, à les porter au sein du Conseil municipal.

Enfin, face à la multiplication des sales guerres et leur lot de bombardements aveugles qui font des milliers de victimes civiles au premier rang desquelles les femmes et les enfants, nous continuerons de proposer des jumelages et un renforcement de l'aide aux réfugiés et aux migrants dans un élan de solidarité internationale plus que jamais nécessaire. Ces axes de notre programme, la démocratie locale, la justice sociale et environnementale et la solidarité internationale, je compte bien continuer de les porter haut et fort. C'est le but de ma candidature ce matin.

Madame Dorémieux.- Sont donc candidats : pour la liste « Lilas au cœur », Monsieur Benharous ; et pour la liste « Lilas Insoumis », Monsieur Michel Fréchou.

Votants : Madame Aguilera Torres Nancy. Monsieur Bac Arnold. Monsieur Benharous Lionel. Monsieur Bernstein Simon. Monsieur Berrebi Michaël. Monsieur Billouet Patrick. Monsieur Carrouer Patrick. Monsieur Chevallier Théo. Madame Chichmintseva-Kondamambou Zola. Monsieur Cisinski Sander. Madame Dorémieux Yvette. Monsieur Douxami Martin. Madame Ferrieux Alexia (représentée par Monsieur Cisinski Sander). Monsieur Fréchou Michel. Madame Gaudubois Liliane (représentée par Madame Yahiaoui Lisa). Madame Georges Tiffany. Monsieur Guiraud Daniel. Monsieur Hmissi Sami. Monsieur Jésus Louis. Monsieur Lafeuille Guillaume. Madame Lavon Sigalit. Monsieur Le Pontois Richard. Madame Lebas Valérie. Madame Lindenberg Judith (représentée par Madame Lavon Sigalit). Monsieur Merillou Yves. Monsieur N'Diaye Amadou. Madame Niang Moussou. Monsieur Paquis Christophe. Madame Péria Dany. Madame Petat Chloé. Madame Pian Martine. Madame Plasse Charlotte. Madame Pupier Delphine. Madame Vanhulst Héloïse. Madame Yahiaoui Lisa.

Résultats du vote : Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Michel Fréchou. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Michel Fréchou. Lionel Benharous. Lionel Benharous. Michel Fréchou. Lionel Benharous. Lionel Benharous.

Compte tenu des résultats, je proclame Monsieur Lionel Benharous, élu Maire de la commune. Je l'invite à poursuivre la direction de la séance. [Applaudissements]

Monsieur Benharous.- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, cher Claude, Monsieur le Maire du Pré Saint-Gervais, cher Laurent, j'ai vu également des élus d'autres villes voisines, merci à toutes et tous d'être venus en voisin ou d'un peu plus loin pour partager avec nous cette séance d'installation du Conseil municipal. Mes chers collègues, chères Lilasiennes, chers Lilasiens, permettez-moi simplement quelques mots.

D'abord des mots de remerciements à vous, mes chers collègues, de m'avoir accordé votre confiance en m'élisant pour la seconde fois à ce mandat de Maire dont je suis convaincu qu'il est le plus beau des mandats. Merci aux Lilasiennes et aux Lilasiens qui se sont mobilisés à l'occasion de ces élections municipales, les 7 640 Lilasiennes et Lilasiens qui, en se rendant aux urnes, ont rempli leur devoir de citoyennes et de citoyens et ont fait vivre notre démocratie. Les dizaines, les centaines d'habitantes qui ont en président ou vice-président les bureaux de vote, en remplissant les fonctions d'assesseur en participant au dépouillement, ont contribué à seconder nos agents communaux qui ont comme toujours été remarquables dans l'organisation de ce scrutin qui aura été parfaite de bout en bout. Et

contexte économique morose et sous le coup des politiques libérales menées depuis bien trop longtemps, la fracture sociale se creuse. Et si certaines et certains, aux Lilas comme ailleurs, continuent de vivre bien et parfois même de mieux en mieux, d'autres souffrent chaque jour davantage. Elles-Ils doivent être au cœur de notre action : les seniors brisés par l'isolement, les femmes et les enfants victimes de violences, celles et ceux qui subissent au quotidien les discriminations, les plus précaires et les plus fragiles, les familles monoparentales et tant d'autres encore que nous devons protéger et accompagner autant que nous pouvons.

Nous devons faire face au défi démocratique, car notre époque fait peur. Elle voit resurgir des démons que nous croyons enfouis au plus profond de notre histoire. Elle voit rejaillir des discours haineux et discriminatoires, racistes et antisémites, homophobes et validistes qui attestent que les valeurs se brouillent, que les repères se perdent, que les valeurs républicaines se fragilisent. Elle nous offre des images qui effraient et nous replonge dans les pires heures de notre histoire. Elle nous horrifie lorsque nos rues sont souillées par des défilés qui hurlent les slogans les plus abjects, lorsque les pires stéréotypes antisémites ont droit de citer quand ils n'amuse pas la galerie, quand la haine islamophobe n'a jamais atteint un tel niveau, lorsqu'on meurt dans le pays des droits de l'Homme, simplement d'être juif ou de prier dans une mosquée. Nous devons en être conscients. Les mois, les années qui se profilent, nous poseront la question de l'avenir de notre démocratie. Et si tout ne se jouera évidemment pas seulement aux Lilas, nous devons être, nous aussi, à la hauteur d'un enjeu aussi décisif que crucial. Il nous faudra veiller à faire vivre une démocratie transparente, portée par des élus exemplaires, dans laquelle les élus de l'opposition trouvent leur place et sont entendus, régénérés par une participation citoyenne encouragée et stimulée. Il nous faudra lutter sans relâche pour l'égalité entre toutes et tous et contre toutes les discriminations, pour construire une ville inclusive et tolérante qui accepte l'autre dans ses différences qui sont bien davantage des richesses que des problèmes. Il nous faudra continuer d'agir en faveur du devoir de mémoire pour enseigner à nos jeunes les errements d'hier et les inviter à ne plus jamais les reproduire pour nous offrir un monde meilleur demain. Il nous faudra surtout ne jamais transiger avec les valeurs républicaines et humanistes qui resteront du premier au dernier jour de notre mandat, notre boussole et d'où nous demeureront les défenseurs et les gardiens inflexibles.

Nous devons faire face au défi d'une société qui se disloque et au sein de laquelle les uns et les autres peinent chaque jour davantage à vivre ensemble. Et si aux Lilas, nous y réussissons sans doute mieux qu'ailleurs, nous ne devons pas nous assoupir, mais agir au quotidien pour perpétuer cette singularité qui nous est si chère. Alors, nous cultiverons tout ce qui nous rassemble et nous rapproche, tout ce qui nous grandit et nous construit, tout ce qui crée des liens et qui brise les murs : le sport, la culture, la vie associative, les festivités, les animations parmi tant d'autres.

Nous devons faire face au défi de l'avenir de nos enfants et nous continuerons à faire de la petite enfance, de l'éducation, de la jeunesse une priorité, la priorité. Nous veillerons à écouter encore davantage la parole de nos enfants et nos jeunes et de l'entendre. Nous agirons pour leur offrir les conditions de s'épanouir et de se construire le destin et la vie auxquelles ils et elles aspirent. Nous leur offrirons le meilleur, car nous n'avons rien de plus précieux que celles et ceux qui viendront après nous.

Nous devons faire face encore aux défis de l'avenir de notre ville. Construire une ville toujours plus sereine où chacune et chacun se sentent en sécurité. Construire une ville toujours plus dynamique de ses commerces et de ses activités. Une ville toujours plus belle, toujours plus propre, au cadre de vie rendu toujours plus agréable. Et puis, construire l'avenir des Lilas en menant à terme les projets urbains qui la feront rentrer dans une ère nouvelle, que ce soit l'aménagement des abords du parc Lucie-Aubrac ou la concrétisation de l'écoquartier de Grand Lilas, au fort de Romainville.

Ces défis, nous en sommes conscients et nous sommes prêts, collectivement, à y faire face. Car si notre équipe a été profondément renouvelée – vous l'avez entendu lorsque j'ai égrainé tout à l'heure la liste des nouveaux élus –, nous resterons finalement les mêmes. Nous resterons des élus enthousiastes et déterminés, totalement investis dans les importantes fonctions que les électrices et les électeurs nous ont confiées. Nous resterons des élus respectueux des droits et de la parole de l'opposition. Nous resterons des élus de terrain et de proximité pleinement impliqués dans la vie de notre ville. Nous resterons des élus soucieux d'entendre les Lilasiennes et les Lilasiens et de leur répondre (je ne garantis pas dans l'heure, on essaiera) à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs problèmes, cherchant à susciter la participation de toutes et de tous. Nous resterons les élus de tous les Lilasiens et de toutes les Lilasiennes, qu'ils aient porté leur suffrage sur nous ou non, quel que soit leur âge ou leur quartier, qu'ils soient habitants récents ou de toujours de notre ville.

Nous resterons des élus fermes dans la défense de nos valeurs avec lesquelles nous ne transigerons jamais. Nous resterons des élus portant une vision de l'avenir de notre ville, celle d'une ville durable et fraternelle, sereine et dynamique, participative et inclusive, égalitaire et féministe. Que les Lilasiennes et les Lilasiens en soient assurés, ils nous ont montré que nous pouvions compter sur eux. Nous allons leur montrer désormais qu'ils peuvent toujours compter sur nous. Alors, au travail et vive les Lilas. [Applaudissements]

La sixième adjointe qui aura la responsabilité de la vie associative, de la démocratie locale et de la participation citoyenne, est Sigalit Lavon.

Le septième adjoint qui aura la responsabilité de l'éducation, de la réussite éducative, des péri-scolaires et extra-scolaires et des finances, est Martin Douxami.

La huitième adjointe qui aura la responsabilité de la culture, est Dany Péria.

Le neuvième adjoint qui aura la responsabilité des bâtiments publics, de la voirie, des espaces verts, de l'eau et des mobilités, est Christophe Paquis.

La dixième adjointe qui aura la responsabilité des seniors et du logement, est Valérie Lebas.

Merci.

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU·E LOCAL·E

Monsieur Benharous. - Le point suivant est une obligation lors du Conseil municipal d'installation, puisque les élus ayant été installés, il doit leur être remis – vous l'avez toutes et tous trouvée sur votre table, mes chers collègues – la charte de l'élue local·e qui nous engage toutes et tous désormais à partir d'aujourd'hui et dont il doit être donné lecture d'un extrait au moment du Conseil municipal d'installation. Je vais laisser la parole à Yves Mérillou qui va nous lire les extraits qui doivent être prononcés.

Monsieur Mérillou. - Lecture des articles L.111-13 et 14 du CGCT.

Article L.111-13 du Code général des collectivités territoriales : Dans l'exercice de son mandat, l'élue local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élue local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élue local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est d'un nombre, l'élue local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élue local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élue local s'abstient prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élue local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élue local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élue local déclare, dans un registre tenu par les collectivités territoriales, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L.111-14 : Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code. Les élus locaux bénéficient à l'occasion de leur fonction d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il exerce dans les conditions fixées par le présent code. Toute personne titulaire d'un mandat bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui rapporter tout Conseil utile au respect des principes mentionnés par l'article L.111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Monsieur Benharous. - Merci beaucoup Yves pour cette lecture. Vous devrez toutes et tous prendre connaissance de l'intégralité des articles au regard du document qui vous a été communiqué.

La délibération suivante nous invite à l'élection des Conseillers de territoire.

Monsieur Benharous. - Théo Chevallier et Michel Fréchou. Je propose qu'on ne fasse pas de vote séparé sur les uns et sur les autres et qu'on vote la globalité de la composition de ce groupe de travail ? Très bien. Je mets donc aux voix. Je peux considérer qu'à l'unanimité, il n'y a pas de vote contre, pas d'abstention ? Personne qui ne prenne pas part au vote ?

La constitution de ce groupe de travail qui se réunira donc prochainement et donc adoptée à l'unanimité.

Je vous signale, mes chers collègues, que le prochain Conseil municipal, vous avez dû en avoir l'information, se tiendra donc le 30 mars lundi prochain, à 19 h 00 à l'hôtel de ville. L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance levée. Je vous remercie à toutes et à tous.

* * *

Fin du Conseil municipal d'installation à 12h30.

Le secrétaire de séance,

Yves MERILLOU,

